ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2017-2018

Juillet 2020

Directeur Général, Directeur de publication	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Allé Nar DIOP
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique (p.i.)	Allé Nar DIOP
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)	Ouleye K. SOW DIOP
Agent Comptable Particulier (ACP)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Assane THIOUNE, Saliou MBENGUE, Séckène SENE, Mamadou BAH, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOUM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR / Khady BA
2. MIGRATION	Awa CISSOKO
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL
5. SANTE	Amy Collé CISSE
6. JUSTICE	Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE
10. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF
11. ELEVAGE	Hamady DIALLO/ Kandé CISSE
12. PECHE MARITIME	Khadim SOURANG/ Mouhamadou Bassirou DIOUF
13. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
14. TOURISME	Ousmane DIOUF/Manga NDIAYE
15. BTP	Bintou Diack LY/ Penda AMAR
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP/Papa Mamadou N'DIAYE
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar SENGHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Adja Aby SAMBE
19. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE/El Malick CISSE
20. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ
21. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE
22. FINANCES PUBLIQUES	Ndèye Seynabou SARR/ Madiaw DIBO
23. ENERGIE, MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème Keïta/Abdou Aziz DIOUF
24. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Au Sénégal, l'agriculture est considérée comme un secteur moteur de l'économie dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui sert de cadre de référence des politiques publiques sur la période 2014-2035. Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) opérationnalise le volet agricole du PSE.

Le sous-secteur agricole est caractérisé par une performance, en 2017 et 2018, de certaines spéculations telles que le mil, l'arachide, le riz, etc. en liaison avec la bonne pluviométrie. En effet, le PIB agricole est évalué à 1 217,0 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 9,1% par rapport à 2017. Le secteur contribue à hauteur de 9,4% du PIB national et de 62,8% de la valeur ajoutée (en terme nominal) du secteur primaire.

Le document aborde d'abord les orientations stratégiques liées à l'agriculture et les actions entreprises par le Gouvernement sur la période 2017-2018. La situation de la pluviométrie sur la période susvisée sera également décrite. A la lumière de ces deux éléments, les performances du secteur agricole seront analysées avant de terminer par les contraintes dudit secteur.

IX.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ACTIONS ENTREPRISES PAR LE GOUVERNEMENT EN 2017 ET 2018

IX.1.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) a pour objectif stratégique une agriculture compétitive, diversifiée et durable. Dans la perspective de la réalisation de cette vision, le PRACAS vise l'atteinte à moyen terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à haute valeur ajoutée.

A cet effet, le PRACAS adopte une "approche filière" essentiellement axée sur la facilitation de l'accès aux intrants et équipements agricoles, l'élargissement des aménagements hydro agricoles tant au niveau des vallées fluviales que des bas-fonds secondaires, la fourniture d'un appui technique aux producteurs et transformateurs (innovations techniques et transferts de technologies), la formation, le renforcement des capacités desdits acteurs, etc.

Les documents stratégiques ci-après ont permis d'orienter les actions menées pour la transformation du sous-secteur agricole. Il s'agit en particulier :

- ✓ de la stratégie nationale de reconstitution du capital semencier pour la période 2016/2020 ;
- ✓ du Cadre national d'investissements stratégiques pour la gestion durable des terres (GDT) ;
- ✓ du Programme national d'Appui à la Sécurité alimentaire et à la Résilience (PNASAR) ;
- ✓ du Programme régional d'irrigation au Sahel ;
- ✓ du Projet de réhabilitation des périmètres irrigués de Podor ;
- ✓ du Projet d'appui aux exploitations familiales dans la région de Matam ;
- ✓ du Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales (PSSAR).

IX.1.2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES ET REFORMES EN 2017 ET 2018

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) a poursuivi le processus de restructuration de la filière Arachide avec la validation d'une nouvelle stratégie nationale de reconstitution du capital semencier pour la période 2016/2020.

Cette stratégie a mis l'accent sur un programme de formation et de renforcement des capacités en direction du personnel des laboratoires chargés de la certification de

semences. Le secteur privé et les producteurs ont aussi été impliqués dans ce processus.

L'Etat a également poursuivi le processus de mise en place des chambres d'agriculture, l'accompagnement des coopératives et des privés à produire et à diffuser des semences certifiées, la restructuration et l'optimisation des performances de la filière arachide, la suspension de la taxe sur l'exportation de l'arachide, l'encadrement très rapproché des opérateurs pour le respect des mesures phytosanitaires (sps), la rationalisation de la subvention des intrants agricoles par une poursuite de la politique de ciblage (Programme SMS « E-intrant »).

IX.1.3. SITUATION DES MISES EN PLACE ET CESSIONS DES SEMENCES EN 2017 ET 2018

Au titre de la facilitation de l'accès aux intrants pour les producteurs en vue de créer les conditions d'une bonne productivité agricole, l'Etat a décidé de poursuivre sa politique de subvention. Cet appui pour l'acquisition de semences concerne la culture de l'arachide et des spéculations diverses (sorgho, maïs, riz, sésame, fonio, niébé, etc.).

La mise en place, en 2018, pour l'ensemble des espèces diverses (maïs certifié, sorgho certifié, fonio, sésame, niébé et riz) est de 25 250 tonnes au niveau des communes. Les quantités cédées sont de 19 573 tonnes, soit un taux de cession de 96%. Les semences de riz étant gratuites (100% subventionnées), toutes les semences reçues sont redistribuées. Outre les spéculations citées ci-dessus, les détails des mises en place et des cessions des semences figurent dans le tableau suivant.

Tableau IX-1 : Mises en place des semences de céréales en 2017/2018

Spéculations	Objectif (T)	Mise en place (T)	Taux de mise en place (%)	Cession (T)	Taux de cession (%)	Taux de subvention (%)
Maïs	2 250	2 203	98	2 061	94	60
Sorgho	1 200	845	71	670	79	60
Fonio	100	66	66	66	100	50
Riz certifié	8 000	4 362	55	1 875	43	100

Source : Direction de l'Agriculture

Tableau IX-2 : Mises en place des semences de céréales en 2018/2019

Spéculations	Prévu (T)	Reçu (T)	Taux de mise en place (%)	Cession (T)	Taux de cession (%)	Taux de subvention (%)
Maïs certifié	2 250	2 203	98	2 061	94	60
Sorgho certifié	1 200	914	76	873	96	60
Niébé	13 500	9 918	73	9 312	94	67
Sésame	200	185	93	160	86	57
Fonio	100	61	61	61	100	50
Riz	8000	7107	89	7107	100	100

Source : Direction de l'Agriculture

L'hivernage 2018/2019 a connu un niveau de session aux producteurs de 54 792 tonnes de semences d'arachide avec un taux de subvention variant de 40,5% à 55,2% pour les certifiées et de 54,8 % à 56,9% pour les écrémées. Les semences certifiées représentent 69,4%. Les tableaux suivants renseignent sur les mises en place, les cessions et le niveau de subvention des semences d'arachide.

Tableau IX-3 : Situation de mise en place et de cession des semences d'arachide en 2017/2018

Désignation	Objectif (T)	Mise en place (T)	Taux de mise en place (%)	Cession (T)	Taux de cession (%)	Taux de subvention (%)
Arachide certifiée	55 000	55 000	100	55 000	100	41 à 60
Arachide écrémée	27 000	20 000	74	19 087	95	41 à 60

Source : Direction de l'Agriculture

Tableau IX-4 : Situation de mise en place et de cession des semences d'arachide en 2018/2019

Désignation	Objectif (T)	Mise en place (T)	Taux de mise en place (%)	Cession (T)	Taux de Cession (%)	Taux de subvention (%)
Arachide certifiée	55 000	38 067	69	38067	100	de 40% à 55%
Arachide écrémée	20 000	18 000	90	16726	92,9	de 55% à 57%
Total	75 000	56 067	75	54 793	98	

Source : Direction de l'Agriculture

IX.1.4. SITUATION DE MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN 2018

Au total, 52 784 tonnes d'engrais toutes formules confondues ont été distribuées aux producteurs, soit un taux de vente de 80,8%. L'engrais de type 6-20-10 a le taux de

cession le plus élevé (96,9%) et représente la plus grande quantité avec 29,8% du total, suivi de l'urée qui a un poids de 25,2%.

Tableau IX-5 : Situation de la mise en place des engrais en 2018

Formules	Prévu (t)	Reçu (t)	Taux de mise en place (%)	Cession (t)	Taux de cession (%)	Taux de subvention (%)
6-20-10	21 805	20 840	96	20 199	97	55
15-15-15	10 666	10 045	94	8 857	88	50
15-10-10	10 000	6 758	68	4 778	71	50
DAP	4 472	3 165	71	1 895	60	50
Urée	27 710	24 536	89	17 055	70	50
Total	74 653	65 344	88	52 784	81	

Source : Direction de l'Agriculture

Tableau IX-6 : Evolution de la quantité d'engrais subventionnée allouée à l'horticulture

Formules	Années				
	2014	2015	2016	2017	2018
Urée	3 000	3 500	7 600	9 045	7 000
10 10 20	5 000	4 500	7 000	6 707	7 600
9 23 30	2 000	2 000	3 000	3 000	3 000
Total (T)	**10 000**	**10 000**	**17 600**	**18 752**	**17 600**

Source : DHORT

En ce qui concerne la situation phytosanitaire, afin de lutter contre les oiseaux granivores, 444 sorties dont 5 aériennes ont été réalisées sur 100% des dortoirs et reposoirs signalés par les prospecteurs et les producteurs, et 8283 litres de produits utilisés.

Tableau IX-7 : Répartition des interventions effectuées et des quantités de pesticide utilisées par région durant la campagne 2018

Paramètres	Types d'intervention	SAINT LOUIS			MATAM & TAMBA				KOLDA	THIES	CUMUL TOTAL
		Dagana	Podor	Total	Matam	Kanel	Bakel	Total	Vélingara	Mbour	
Nombre de sorties effectuées	Terrestres	177	38	215	124	38	9	171	27	31	**444**
	Aériens	3	1	4	1	0	0	1	0	0	**5**
	Cumul	180	39	219	125	38	9	172	27	31	**449**
Quantité d'ULV (L)	Terrestres	1 760	1 415	3 175	1 994	392	95	2 481	1 495	148	**7 299**
	Aériens	630	129	759	225	0	0	225	0	0	**984**
	Cumul	2 390	1 544	3 934	2 219	392	95	2 706	1 495	148	**8 283**

Source : DPV

Dans le cadre du suivi phytosanitaire de la campagne d'hivernage, les prospections menées par les équipes de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) ont été réalisées sur 107 909 ha et ont révélé que 24 889 ha de terres sont infestés. Les principaux ravageurs qui ont été identifiés sont : sautereaux, pucerons, insectes floricoles (cantharides et Mylabris), oiseaux granivores.
Pour la lutte contre ces ravageurs, 14 unités ont été mobilisées et ont permis de traiter au total 19 778 ha à travers 11 régions. Ce sont les insectes floricoles (cantharides, Mylabris, etc.), les pucerons et la chenille légionnaire d'automne (Spodoptera frugiperda) qui ont le plus fait l'objet de traitements phytosanitaires avec respectivement 5 397 ha, 4 282 ha et 4 053 ha traités.

IX.2. PLUVIOMETRIE DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2016/2017

L'année 2018 a connu une pluviométrie moins bonne qu'en 2017 et 2016. Le cumul moyen par station est de 9 791 mm en 2018, 11 006 en 2017 et 11 289 mm en 2016, soit une baisse de 13,3% entre 2016 et 2018. Cette situation résulte de l'arrêt précoce des pluies mais aussi du démarrage tardif de l'hivernage sur une bonne partie du territoire. Toutefois, la pluviométrie a dépassé les 1000 mm dans certaines zones comme Kédougou et Ziguinchor.

Graphique IX.1 : Cumul de pluies de quelques stations (en mm)

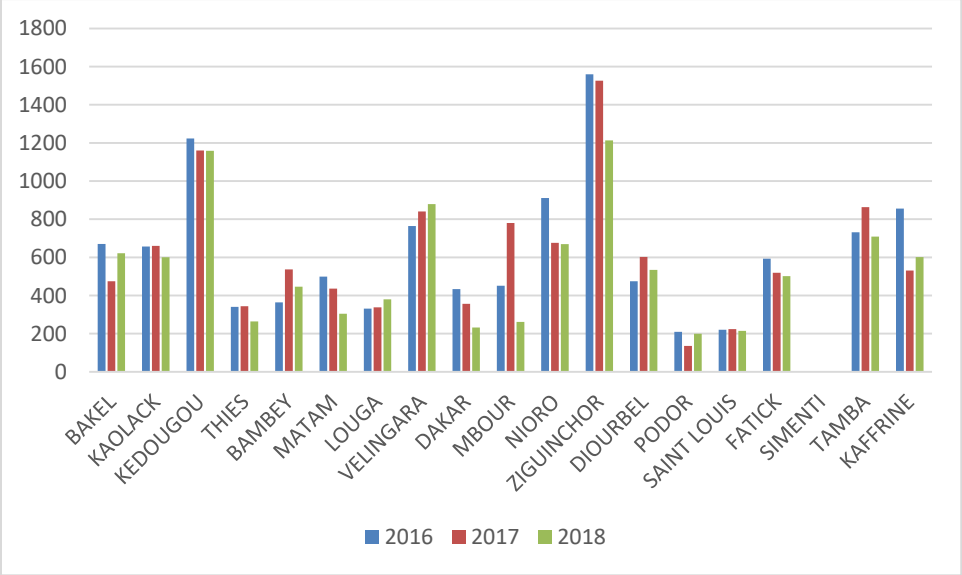

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) du Sénégal

IX.3. PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE

IX.3.1. CEREALES

La culture céréalière est composée essentiellement de mil, sorgho, mais, riz paddy et fonio. La production céréalière de la campagne agricole 2018-2019 s'est établie à

2 838 938 tonnes contre 2 516 466 tonnes obtenue lors de la campagne précédente, soit une augmentation de 322 472 tonnes (13 %).

Ce résultat s'explique par l'augmentation des superficies emblavées et des rendements due, en partie, aux efforts consentis par l'Etat dans la mise en place d'intrants de qualité et d'équipements agricoles.

Graphique IX.2 : Evolution de la production céréalière (en tonnes)

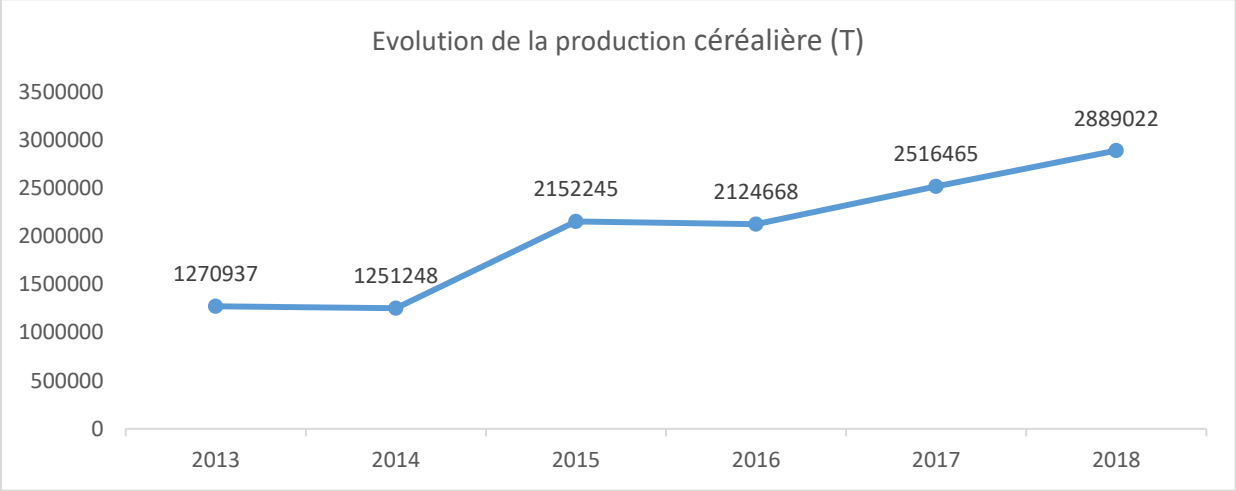

Source : DAPSA/EAA 2018

La hausse de la production céréalière est tirée par les fortes contributions des productions de riz, de maïs et de mil. De manière générale, les céréales ont enregistré une hausse de la production de 15%, par rapport à la campagne 2017/2018 et de 55% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Graphique IX.3 : Production des céréales (en tonnes)

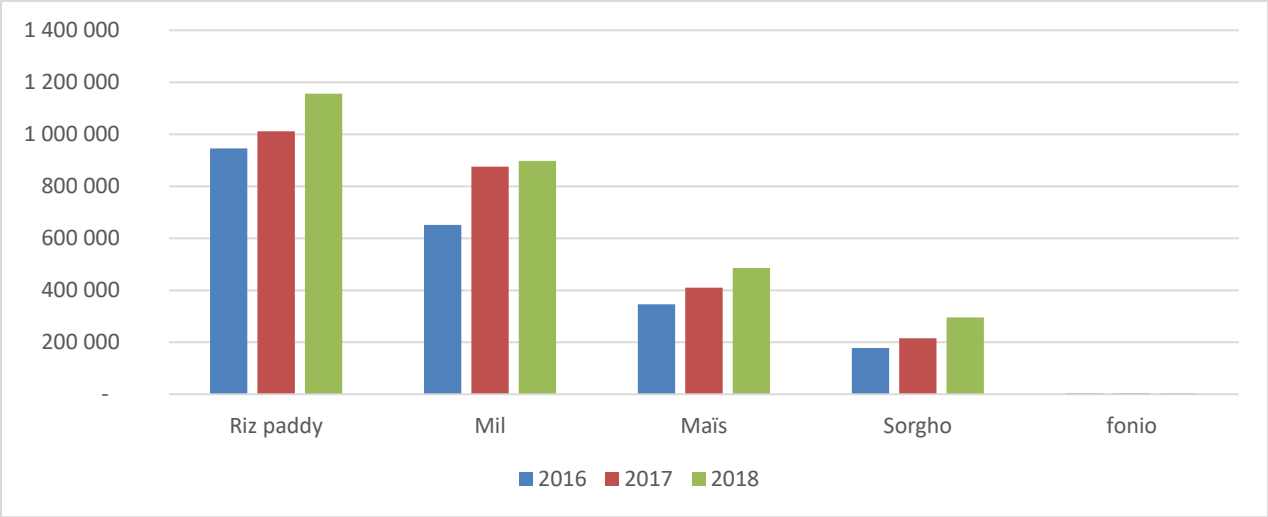

Source : DAPSA/EAA 2019

En 2018, la production de riz obtenue au niveau national est estimée à 1 206 587 tonnes (735 518 tonnes pour l'irrigué et 420 789 tonnes pour le pluvial). Cette production a connu un accroissement de 19% par rapport à 2017 (1 011 269 tonnes) et de 56%, comparé à la moyenne des cinq (05) dernières années.
La production de mil est estimée à 897 348 tonnes en 2018. Comparée à 2017 (875 484 tonnes), cette production a connu un accroissement de 2% et de 40% par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années (640 190,2 tonnes). La production de maïs (485 703 tonnes) a enregistré une hausse de 18%, comparée à l'année précédente (410 364 tonnes) et de 66% par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années.

IX.3.2. FRUITS ET LEGUMES

L'horticulture constitue une composante importante du PRACAS avec comme objectif de relever les exportations de fruits et légumes. Elle constitue l'une des composantes les plus performantes du sous-secteur agricole. En effet, la production de fruits et légumes a été estimée à 1 446 360 tonnes, enregistrant ainsi une hausse de 9,5% par rapport à 2017, et de 29,8% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

- ***Les légumes***

La production de légumes a connu un accroissement de 11% par rapport à 2017 (1 083 339 tonnes) et de 34% par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années (896 700 tonnes) sous l'effet de la mise à disposition d'intrants de qualité ainsi que des mesures de protection contre les importations de certains produits sur une partie de l'année.

En 2018, l'oignon reste la première spéculation horticole du Sénégal avec une production de 434 112 tonnes contre 400 000 tonnes en 2017, soit un accroissement de 8,5% par rapport à 2017 et 32,6 % par rapport à la moyenne de cinq (05) dernières années. Au niveau de la vallée du fleuve Sénégal, la part de cette production est estimée à 117 408 tonnes, alors que dans la zone des Niayes, elle est évaluée à 260 467 tonnes et dans les autres de zones de production, elle tourne autour de 56236 tonnes.

La production d'oignon, bien qu'améliorée, demeure insuffisante pour assurer la demande intérieure en raison des énormes pertes subies lors de la commercialisation. Comme la campagne de commercialisation ne s'étend que sur six mois, le niveau des importations pour combler ce gap est toujours important.

La production de pomme de terre est passée de 118 783 tonnes en 2017 à 140 000 tonnes en 2018, soit un accroissement de 18% par rapport à 2017 et de 116,6%

comparée à la moyenne des cinq (05) dernières années (64 625 tonnes). Cette production permet une couverture des besoins nationaux de 07 mois en 2018, contre 06 mois en 2017.

Ces résultats s'expliquent d'une part par une augmentation importante des quantités de semences subventionnées à hauteur de 50%. D'autre part, le climat favorable à la production sur une longue période allant d'octobre à avril a permis un étalement des plantations et un bon comportement des cultures, ainsi que l'intérêt accru des privés sur la chaine de valeur.

Graphique IX.4 : Evolution de la production de légumes

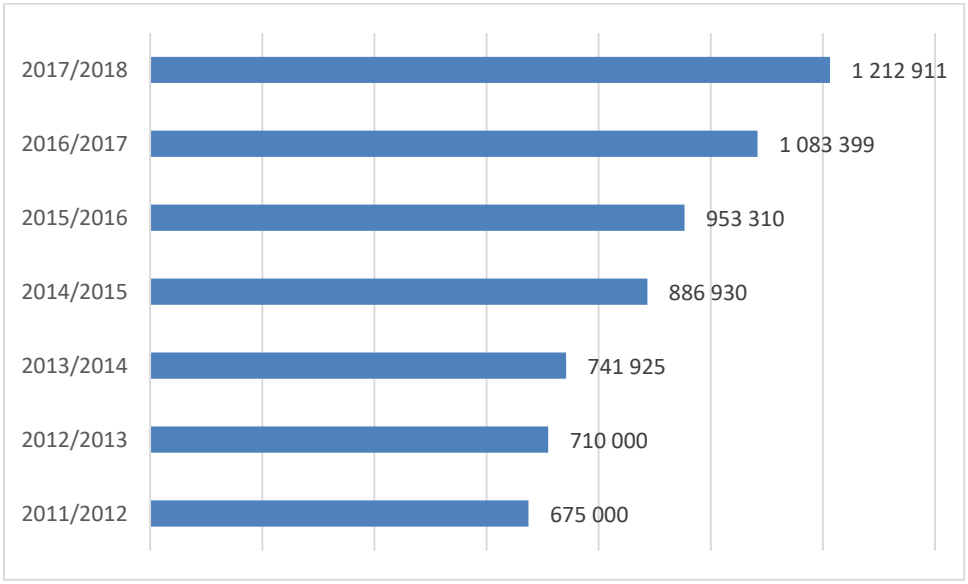

Source : DHORT

- ***Les fruits***

La production fruitière connait une légère hausse de 3% en 2018, comparée à 2017 et une baisse de 1% par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années. Malgré les efforts consentis, la production est confrontée à des problèmes phytosanitaires et au non renouvellement de certaines plantations (mangues).

La mangue représente une part importante dans la production de fruits. Toutefois, la performance de cette filière reste toujours en deçà des attentes. Celle-ci est confrontée aux nombreux problèmes liés à la mouche des fruits et qui freinent l'expansion de la filière, mais aussi au faible accès au marché et à l'insuffisance des infrastructures de conservation.

Quant aux agrumes, leurs productions sont passées de 45 000 tonnes en 2017 à 47 000 tonnes en 2018.

Graphique IX.5 : Evolution de la production de fruits

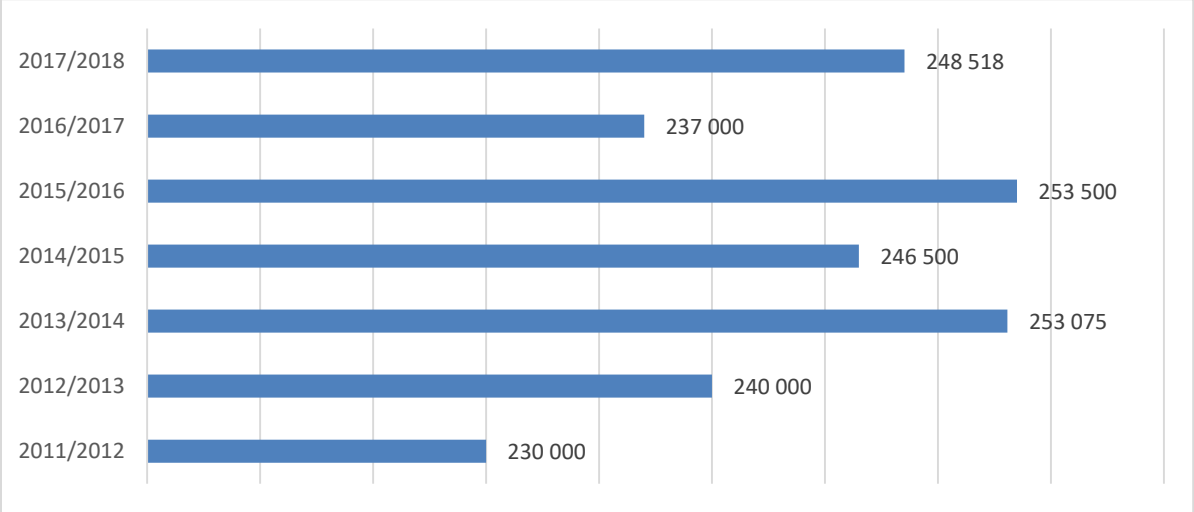

Source : DHORT

IX.3.3. ARACHIDE, COTON ET AUTRES OLEAGINEUX

En 2018, la production d'arachide de coque est évaluée à 1 500 588 tonnes, soit un taux de réalisation de 104,8% par rapport à un objectif de 1 432 086 tonnes. Comparée à 2017 et à la moyenne des cinq (05) dernières années, la production a connu respectivement des relèvements de 6,8% et 56,5%. Cette même dynamique est observée sur les rendements qui passent de 1 121 kg/ha en 2017 à 1 321 kg/ha en 2018, soit un bond de 17,8%. Par contre, sur la même période, une baisse est notée sur les superficies emblavées qui sont passées de 1 254 048 à 1 134 330 ha.

Quant à la production de coton, elle a enregistré une contre-performance en s'établissant à 15 121 tonnes en 2018, après 20 000 tonnes en 2017, soit une baisse de 32%.

Concernant le sésame, une tendance haussière est notée depuis 2013. En particulier, sa production est passée de 12 879 tonnes en 2017 à 16 824 tonnes en 2018.

Graphique IX.6 : Productions de l'arachide, coton et sésame (en tonnes)

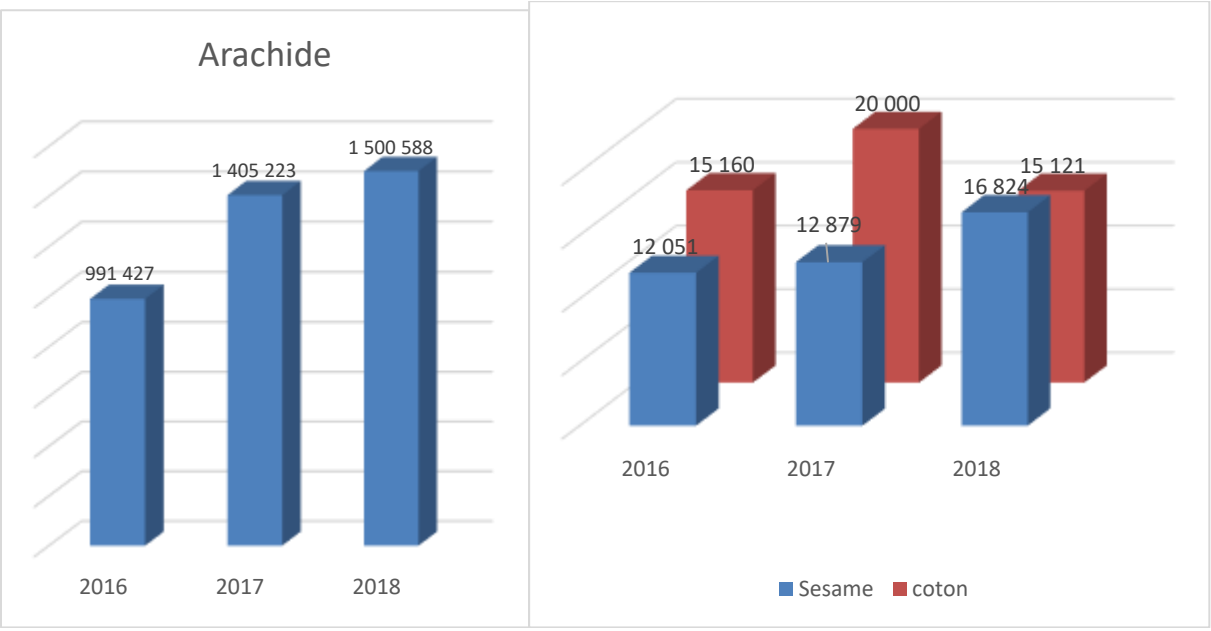

Source : DAPSA/EAA 2018

IX.3.4. COMMERCIALISATION

Commercialisation de l'arachide

Le prix administré de collecte de l'arachide a été fixé à 210 FCFA/kg pour la campagne de commercialisation 2017/2018. Toutefois, les prix par kilogramme pratiqués dans les loumas sont variables et se situent entre 230 FCFA et 300 FCFA.

Les acteurs impliqués dans la commercialisation sont les structures telles que la SONACOS SA, la COPEOL, le WAO, le CAIT, le CNIA, etc.
L'arachide occupe une place de choix dans l'exportation des produits agricoles du Sénégal. En effet, les exportations d'arachide de 2018 sont évaluées à 88 688 tonnes, soit une baisse de 28%, comparée à 2017. Cependant, elles connaissent une augmentation de 10,2 % par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années.

Commercialisation des produits horticoles

La cible fixée dans le PRACAS pour les fruits et légumes était de 135 125 tonnes à l'exportation. Les ventes à l'extérieur de produits horticoles sont dans une dynamique de croissance depuis 2012. Un volume de 122 148 tonnes est enregistré en 2018, soit un accroissement de 13% par rapport à 2017 (106 200) et de 38,6%, comparés à la moyenne des cinq (05) dernières années (88 108 tonnes).

Les exportations sont essentiellement tirées par la mangue avec un volume total de 21 297 tonnes, soit 17,5% dont 18 762 tonnes vers le marché de l'Union européenne et 2 535 tonnes vers la sous-région. Elle est suivie du melon (13,4%), de la pastèque (11,6%), du haricot vert (11,0%) et des autres produits.

IX.3.5. COUVERTURE DES BESOINS CEREALIERS

La production céréalière brute issue de la campagne agricole 2018 /2019 est établie à 2 889 022 tonnes, correspondant à une production disponible[39] de 2 465 669 tonnes. La production brute céréalière per capita est 184 kg/personne pour 2018/2019 contre 165 kg/personne la campagne antérieure.
Selon la norme FAO, les besoins céréaliers sont estimés à 185 kg /pers/an. Ainsi, le taux de couverture national est évalué à 71% en 2018 contre 63% en 2017. Ce résultat encourageant est, en partie, dû aux efforts consentis par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Tableau IX-8 : Production brute et production disponible en 2017 et 2018

Culture	Production brute 2017 (T)	Production disponible 2017 (T)	Production brute 2018 (T)	Production disponible 2018 (T)
Mil	875 484	744 161	897 574	762 938
Sorgho	215 491	183 167	295 463	251 144
Maïs	410 364	348 809	485 673	412 822
Riz	1 011 269	601 705	1 156 307	688 002
Fonio	3 857	3 278	3 921	3 333
Total	2 516 465	1 881 122	2 838 938	2 118 240

Source : DAPSA

IX.3.6. PERFORMANCES MACROECONOMIQUES

La valeur ajoutée brute (VA) agricole s'est bonifiée sur la période 2014- 2018, passant de 780 milliards de FCFA en 2014 à 1 202 milliards de FCFA en 2018 en volume, soit une hausse de 54,2% en valeur relative et de 422 milliards de CFA en valeur absolue. Comparée à la réalisation de 2017, la valeur ajoutée agricole a connu une augmentation de 109 milliards de FCFA. Ainsi, le sous-secteur agricole contribue à hauteur de 9,4% du PIB national et de 65,5 % de la VA du secteur primaire en volume. Cependant, le taux de croissance du secteur est ressorti à 9,1% en 2018 contre 16,1% en 2017, soit un retrait de 7 points de pourcentage qui s'explique par la longue pause pluviométrique ainsi que la forte croissance en 2017 des principales spéculations que sont l'arachide, le riz et les céréales.

Tableau IX-9 : Situation macro sectorielle de l'agriculture

Année	2016	2017	2018
VA primaire en volume (prix de référence de 2014) en milliards de FCFA	1 524	1 699	1 834
VA agriculture en volume (prix de référence de 2014) en milliards de FCFA	939	1 093	1 202
Taux de croissance du secteur agricole (%)	3,8%	16,1%	9,1%

Source : ANSD

[39] Production brute- pertes

IX.4. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

La situation alimentaire était assez satisfaisante durant la période courante (octobre à décembre 2018). Ainsi, sept (7) départements étaient en phase sous pression et trente-cinq (35) en phase minimale. En effet, pour ces 35 départements, la perspective de production agricole était bonne ; ce qui impacte la consommation alimentaire mais également l'accès avec l'amélioration des revenus des ménages ruraux (SECNSA, 2018).

Graphique IX.7 : Situation cadre harmonisé (CH) novembre 2018

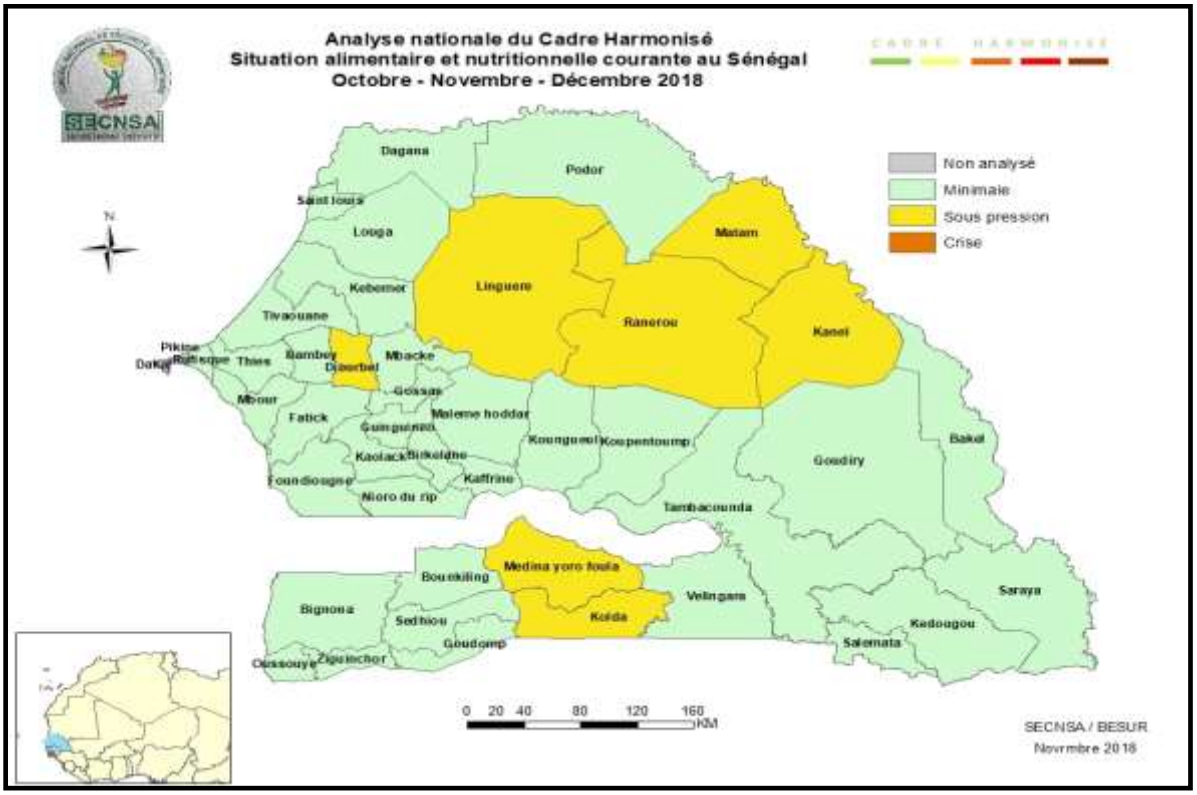

Source : SECNSA, résultats CH novembre 2018

Pour le développement des activités de nutrition communautaire, en 2018, 1 037 039 enfants âgés de 0 à 5 ans ont bénéficié des services de nutrition (sur les 2 100 000 enfants ciblés) dans les 387 communes couvertes par le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN).

Graphique IX.8 : Couverture des services de nutrition communautaire en 2016

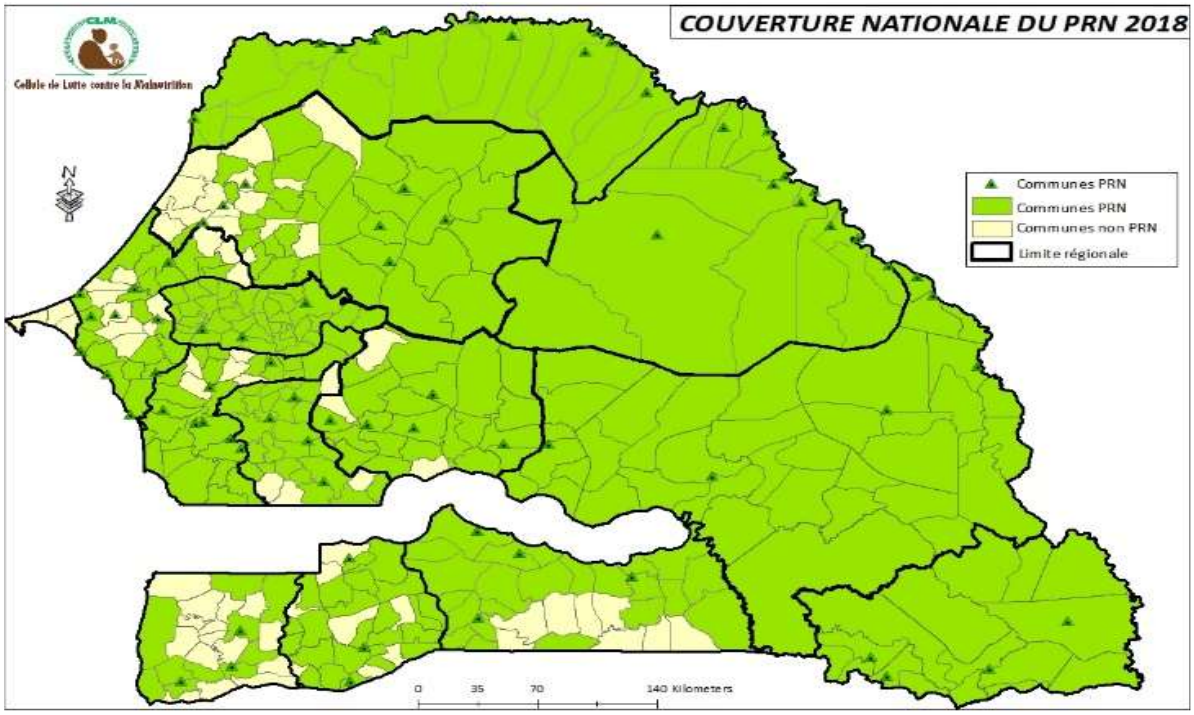

Source : CLM 2018

IX.5. CONTRAINTES DU SECTEUR

Malgré une dynamique soutenue ces dernières années, le secteur agricole rencontre des difficultés liées, entre autres, à :

- ✓ le déficit de chambres froides de stockage répondant aux normes de qualité ;
- ✓ l'insuffisance de l'accès aux crédits de campagne pour le financement des activités ;
- ✓ l'insuffisance de rizières dotées d'un mécanisme de maitrise de l'eau ;
- ✓ l'insuffisance du matériel de préparation du sol, de récolte et de battage ;
- ✓ la dégradation des terres (salinisation et acidification) ;
- ✓ la pression aviaire et autres ravageurs (rats, pucerons, etc.) ;
- ✓ la faiblesse et l'inadéquation du financement sur toute la chaine de valeur ;
- ✓ la variabilité et les changements climatiques ;
- ✓ l'insuffisance de l'engrais et le retard de mise en place dans certaines localités ;
- ✓ l'insuffisance des semences certifiées ;
- ✓ les pertes post-récolte toujours élevées ;
- ✓ les coûts élevés des facteurs de production ;
- ✓ le déficit de magasins de stockage répondant aux normes de qualité.

Conclusion

Le secteur agricole est le moteur du secteur primaire. Elle constitue la source de revenu de la plupart des ménages ruraux. Toutefois, il a été principalement caractérisé en 2018 par une pluviométrie moyenne due à son démarrage tardif dans certaines zones.

Cependant, le secteur reste dans une bonne dynamique de performance. Les résultats obtenus en 2017 et 2018 sont encourageants. Ceux-ci sont en grande partie imputables aux efforts fournis par les autorités à travers le PRACAS qui reste le programme de référence de l'agriculture au Sénégal.